

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 novembre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° II-CF2093

présenté par

M. Midy, M. Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. Dirx, M. Labaronne,  
Mme Lebec, M. Maillard, M. Metzdorf, M. Masségli, M. Rodwell et M. Sitenstuhl**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Économie »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Développement des entreprises et régulations	1 000 000	0
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégies économiques	0	1 000 000
Financement des opérations patrimoniales en 2026 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
<b>TOTAUX</b>	1 000 000	1 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Conformément à la recommandation du rapport pour Soutenir l'investissement dans les start-ups, PME innovantes et PME de croissance, le présent amendement vise à augmenter les crédits du programme 134 et plus particulièrement les moyens alloués aux bourses French Tech à destination des femmes.

Alors que seule une start-up du Next 40 est dirigée par une femme, il convient de renforcer drastiquement la féminisation du secteur de l'innovation en France. Cet amendement vise à soutenir un programme d'accompagnement financier pour former 10 000 jeunes filles aux métiers de la tech, lancé par le Gouvernement en 2023.

Les crédits de 1M€ en AEet en CP sont ouverts sur l'action 04 "Développement des postes, des télécommunications et du numérique" du programme 129 « Développement des entreprises et régulation », gagés à due concurrence sur l'action 04 "Économie sociale, solidaire et responsable" du programme 305 "Stratégies économiques".

Le gage, destiné à satisfaire aux exigences de la recevabilité financière, a vocation à être levé par le Gouvernement.